

## Mise en sécurité des installations électriques des logements

 Durée :  
 7 h

vendredi 14 octobre 2022

 Lieu :  
 en distanciel

**Entreprise :** .....

 Cochez la case vous concernant :  Moins de 11 salariés  Plus de 11 salariés

Adresse : ..... CP/VILLE : .....

Tél (bureau/portable) : ..... Adresse mail : .....

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : ..... N°SIRET (14 chiffres) : .....

 Stagiaire(s) ayant le statut de :  Chef d'entreprise non salarié  Conjoint collaborateur  Auto-entrepreneur

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

 Stagiaire(s) ayant le statut de :  Salarié  Gérant salarié

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Stagiaire(s) ayant le statut de :

 Demandeur d'emploi (n°identifiant ..... )  Autre (préciser.....)

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

	Adhérent CAPEB 16-17-79-86	Non Adhérent CAPEB 16-17-79-86
Coût de la formation	210 € net de taxes par stagiaire	210 € net de taxes par stagiaire
Frais administratifs	<del>60</del> € - <b>Offerts</b> dans le cadre du partenariat ARFAB/CAPEB	60 € net de taxes par stagiaire
<b>Total à régler</b>	<b>210 €</b> net de taxes par stagiaire	<b>270 €</b> net de taxes par stagiaire

### Stagiaires non salariés

 relevant du **FAFCEA Secteur Bâtiment** :

 La formation peut être **partiellement financée par le FAFCEA** selon les critères de prise en charge.

Dans ce cas et après la formation, nous vous rembourserons par virement le montant du financement accordé par le FAFCEA

### Stagiaires relevant de Constructyts :

Pour le montage de votre dossier de financement, veuillez vous rapprocher de la CAPEB de votre département

Autres stagiaires : nous contacter

**Inscription à renvoyer complétée à : ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers**

 ➤ **Avec le chèque de règlement global +**
**Pour les Stagiaires Non Salariés**

 relevant du **FAFCEA**

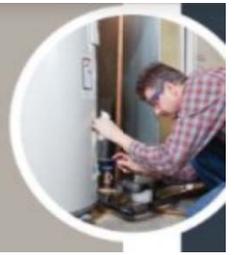
- un extrait d'immatriculation D1 de moins de 1 an fourni par la Chambre de Métiers
- une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP)
- un RIB (pour le remboursement s'il y a lieu)

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Fait à .....

Signature et cachet de l'entreprise

Le .....



# PROGRAMME FORMATION

## Mise en sécurité des installations électriques des logements

### Objectifs de formation

- Connaître la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans
- Identifier et formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

### Programme détaillé

#### 1. La réglementation liée à la location des logements existants

- Loi ALUR – Obligation d'un état de l'installation électrique
- Equivalences avec une attestation CONSUEL
- Opportunité de marché pour les professionnels
- 6 points de sécurité
- Points communs et différences avec les réglementation liée à la vente de logement

#### 2. Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe – bailleur / occupant / installateur
- électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

✓ **Durée** : 1 journée - 7 heures

**Formation en visio - plateforme ZOOM**

✓ **Public visé** :

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes.

✓ **Pré-requis** :

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation.

✓ **Animation** :

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

✓ **Moyens pédagogiques** :

- Utilisation du logiciel de Visioconférence ZOOM® permettant les échanges oraux et mise à disposition d'un « chat room » pour les questions
- Echanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Activités via l'outil Klaxoon
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quizz et des exercices

✓ **Moyens techniques** :

- Une connexion internet haut débit ainsi qu'un ordinateur (ou une tablette) équipé d'un micro et d'une caméra

✓ **Evaluation et sanction de la formation** :

- Feuilles d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée
- Un support stagiaire au format PDF sera envoyé aux stagiaires à l'issue de la formation contenant le diaporama présenté et les points essentiels

### 3. Aspects théoriques de la mise en sécurité d'un logement lors de sa location avec rédaction du rapport (PASS)

- **Exigences minimales**

- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Elimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage  
Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

- **Attestation de conformité CONSUEL**

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? son utilisation pour une « mise en sécurité »

- **Qualification professionnelle**

- QUALIFELEC : mention SEH, sécurité électrique Habitat.

- **Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)**